

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11180**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé spécialité Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Caen Normandie	Président de l'université de Caen, Recteur d'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Pour l'option Assistant Prévention-Éducation :

- Évaluation des risques professionnels
- Études de poste de travail
- Planification et mise en oeuvre d'actions de promotion de santé
- Enregistrement et analyse de données sanitaires

Pour l'option Assistant en Gestion-Communication :

- Promouvoir le concept de santé au travail auprès des entreprises d'un service de santé au travail
- Participer à la mise en oeuvre d'actions de promotion de santé
- Élaborer des documents pédagogiques
- Gérer des dossiers médicaux
- Gérer un fond documentaire

Pour l'option Évaluation-sécurité :

- Évaluation des risques professionnels
- Études de poste de travail
- Conception et mise en oeuvre d'adaptations de postes

Pour l'option Assistant Prévention-Éducation :

- Capacité à identifier les risques liés à l'environnement de travail et extérieur au travail ainsi que les pathologies induites, à contribuer ainsi à la veille sanitaire
- Capacité à analyser les informations recueillies, à mettre en oeuvre un projet selon une méthodologie validée et à travailler en réseau
- Capacité à prendre soin des femmes et des hommes au travail, par une réelle qualité d'écoute et de relation d'aide et de conseil, autant au niveau individuel que collectif
- Capacité à mener des actions de promotion de la santé, tant individuelles que collectives, et à les évaluer

Pour l'option Assistant en Gestion-Communication :

- Capacité à promouvoir le concept de Santé au Travail et dans l'environnement auprès des entreprises et des salariés
- Capacité à assurer la maîtrise des outils bureautiques, de communication et de gestion de projet
- Capacité à participer aux actions de sensibilisation, prévention et préparation aux diagnostics, notamment auprès des petites entreprises
- Capacité à être le « lien » de l'équipe (gestion des groupes)

Pour l'option Évaluation-sécurité :

- Capacité à évaluer les risques professionnels et environnementaux, de toute nature (physiques, chimiques, psychosociaux)
- Capacité à évaluer et prendre en charge les risques accidentels
- Capacité à proposer des actions de correction

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

Dans les entreprises, dans les corps administratifs tels que les SDISS ou dans les services de santé au travail inter-entreprises (nécessite le Diplôme d'État d'infirmier)

- assure la promotion de l'offre « santé au travail » auprès des entreprises adhérentes
- assure une première approche des problématiques d'organisation de travail

Type d'emplois accessibles :

- Infirmier de Santé au Travail
- Secrétaire - Assistant de Santé au Travail
- Assistant de service social du travail
- Technicien de Santé - Travail - Environnement (défini par les décrets récents comme intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)
- animateur de sécurité en santé au travail

- Technicien en métrologie de santé au travail
- Assistant-Ergonome de Service de Santé au Travail
- Gestionnaire de projet en santé travail

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

K1201 : Action sociale

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Cette formation est accessible avec un diplôme de Niveau III et/ou avec une expérience en Santé Travail. L'entrée en formation se fait sur dossier, avec éventuellement une validation des acquis de l'expérience, et après un entretien avec l'équipe pédagogique.

Les catégories de salariés susceptibles d'être intéressées sont : Infirmières du travail, Assistantes sociales, animateurs de sécurité d'entreprise, Assistantes des services de santé au travail, Assistants de gestion de l'environnement dans les administrations territoriales et consulaires.

La licence est organisée sur 2 semestres :

1er semestre :

UE 1 : Enseignements fondamentaux

Module 1 : Société et entreprise (3 ECTS)

Module 2 : Bases de la santé au travail (3 ECTS)

Module 3 : Santé publique, pluridisciplinarité et éthique (3 ECTS)

Module 4 : Évaluation et gestion du risque (3 ECTS)

UE 2 : Enseignements spécifiques

FILIÈRE PRÉVENTION ÉDUCATION

Module 5.1 Risques professionnels et environnementaux et pathologies en cause (3 ECTS)

Module 6.1 Promotion de la santé (3 ECTS)

Module 7.1 Relation d'aide et d'écoute (3 ECTS)

Module 8.1 Gestion des populations ; maintien dans l'emploi (3 ECTS)

FILIÈRE ASSISTANAT GESTION.

Module 5.2 Gestion des documents, d'un fond documentaire et communication écrite (3 ECTS)

Module 6.2 Gestion administrative et financière des projets et communication en santé au travail et dans l'environnement (3 ECTS)

Module 7.2 Acquisition des nouveaux outils de la communication (3 ECTS)

Module 8.2 Relationnel et commercial (3 ECTS)

FILIÈRE MÉTROLOGIE EN SANTÉ TRAVAIL GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Module 5.3 Risques professionnels (3 ECTS)

Module 6.3 Protocole et réalisation de mesures (3 ECTS)

Module 7.3 Maintenance et suivi de mesure. Notion de fiabilité et de criticité (3 ECTS)

Module 8.3 Responsabilité. Gestion des accidents. Droit du travail (3 ECTS)

UE 3: Deux modules optionnels au choix

2nd semestre :

UE 4: Projet tutoré

UE 5: Stage (12 semaines)

- volume des enseignements (hors stage et projet tuteuré) : 350h par étudiant

- volume du projet tuteuré : 100h

- durée du stage : 12 semaines ou 420h

Les modalités de contrôle utiliseront :

- Questions de cours, examen de connaissance réalisé et évaluation de travaux d'application dans la pratique, des connaissances lors de chaque module (soit à l'occasion du retour en entreprise pour la formation continue ou en alternance, soit à l'occasion de la prise de contact concret visite d'entreprise, travail avec le tuteur, stage).

En cas de valorisation des acquis, il sera proposé un examen final de connaissance de même coefficient, qui évaluera la pratique (coefficient 30)

- Rapport de stage (coefficient 20)

- Mémoire de fin d'études (coefficient 50)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les UE capitalisables sont définitivement acquises.

En formation continue, il sera possible de n'acquérir qu'une partie de la formation chaque année.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Équipe pédagogique
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Équipe pédagogique
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Co-habilitation avec l'Université de Rouen	

**Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 1er octobre 2014 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Santé spécialité Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (publié au JO n° 98 du 26 avril 2002)

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[www.unicaen.fr](http://www.unicaen.fr)

**Lieu(x) de certification :**

Université de Caen Basse-Normandie  
Esplanade de la Paix  
CS 14032  
14032 CAEN CEDEX 5

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

UFR MEDECINE  
2 rue des Rochambelles  
CS 14032  
14032 CAEN CEDEX 5

**Historique de la certification :**